

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : MDE 14/011/2012
AILRC FR
30 août 2012

Les exécutions doivent cesser en Irak

Amnesty International lance de nouveau un appel urgent pour que cessent toutes les exécutions en Irak. Selon certaines informations, 26 personnes ont été exécutées cette semaine et l'organisation craint que de nouvelles exécutions n'aient lieu dans les prochains jours.

Un porte-parole du ministère irakien de la Justice aurait annoncé que cinq personnes avaient été exécutées mercredi 29 août. Deux jours plus tôt, d'après le ministère, 21 personnes auraient déjà été exécutées, dont trois femmes.

Amnesty International s'est entretenue avec des militants irakiens des droits humains qui ont confirmé la présence de trois femmes, âgées de 23 à 49 ans, parmi les personnes exécutées. L'une avait été condamnée pour des infractions liées au terrorisme et les autres pour homicide.

Ces dernières exécutions portent à 96 au moins le nombre total de personnes exécutées cette année en Irak, ce qui constitue une augmentation importante et préoccupante par rapport à l'année précédente. D'après les informations dont dispose Amnesty International, au moins 68 prisonniers ont été exécutés en 2011 en Irak. Les préoccupations d'Amnesty International sont exacerbées par les lacunes du système de justice pénale irakien.

Depuis le rétablissement de la peine capitale en Irak en 2004, des centaines de personnes ont été condamnées à ce châtiment et se trouvent actuellement dans le couloir de la mort. Amnesty International dénonce depuis des années le fait que de nombreuses personnes sont condamnées à mort à l'issue de procès non-conformes aux normes internationales en matière d'équité, notamment sur la base d'« aveux » obtenus sous la torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Certaines chaînes de télévision irakiennes continuent de diffuser des « aveux » de détenus, parfois avant même l'ouverture de leur procès, au mépris du droit à la présomption d'innocence.

Amnesty International demande instamment aux autorités irakiennes de s'abstenir de recourir à la peine capitale, de commuer toutes les condamnations à mort en peines de prison et d'instaurer un moratoire sur les exécutions. Cette année, la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et le rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ont tous deux appelé à la mise en place d'un moratoire sur la peine de mort en Irak.

Amnesty International s'oppose en toutes circonstances et sans aucune exception à la peine capitale car elle constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie.

